VIASANTE MUTUELLE

VOTRE SANTE A DE L'AVENIR

DOSSIER DE PRESSE 2012

www.viasante.fr

Juin 2012

RENSEIGNEMENTS PRESSE
Laurence de Boerio
06 03 10 16 56 – rp@deboerio.net

Sommaire

PRIORITE A LA SANTE **P 3**

La protection sociale pour tous
VIASANTÉ, organisme conventionné RSI
Un adhérent à part entière et non un simple assuré

PRIORITE A LA PROXIMITE **P 5**

Un véritable acteur de la santé
Un ancrage départemental revendiqué
Une mutuelle, acteur du développement local
Une équipe sur le terrain

PRIORITE A LA TRANSPARENCE **P 8**

Une information régulière et totale
Un accès à ses remboursements 24h/24

PRIORITE AUX SERVICES **P 9**

VIASANTÉ Optique et VIASANTÉ Audition
VIASENIOR Résidence des Ainés

PRIORITE A LA SOLIDARITE **P 11**

Des valeurs partagées avec Joël Jeannot
Des partenariats solidaires
Des actions de prévention et d'information

ANNEXES

Fiche d'identité de VIASANTÉ P 13
Les agences mutualistes VIASANTÉ P 14
Les magasins mutualistes VIASANTÉ P 15
Les résidences pour personnes âgées P 15

VIASANTÉ
PRIORITE A LA SANTE

1ère mutuelle interprofessionnelle dans l'Aude, l'Aveyron, le Cantal, la Corrèze, la Dordogne et les Pyrénées-Orientales, entreprise de l'économie sociale régie par le code de la mutualité, la Mutuelle VIASANTÉ est implantée sur les régions Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Ile de France.

Elle s'est fixée une double mission :

- Accompagner les personnes tout au long de leur vie par une relation durable de proximité
- Contribuer à leur bonne santé physique et morale.

Et ce en complémentaire santé, prévoyance, épargne et retraite.

La protection sociale pour tous

Pour VIASANTÉ, la santé n'est pas un bien de consommation. Alors que le marché des complémentaires est extrêmement banalisé et que seul les prix sont mis en avant, VIASANTÉ affirme ses choix et mène un combat permanent pour défendre l'avenir de la santé en général et garantir l'avenir de chacun en particulier Ainsi, la mutuelle met tout en œuvre pour se démarquer d'un simple rôle de complémentaire de la Sécurité Sociale.

Entreprise innovante et progressiste, VIASANTÉ s'engage aux côtés de ses adhérents pour les accompagner quoiqu'il arrive, sans pénalisation ni exclusion, répondre à leurs besoins de santé et les aider à prévenir la maladie ou l'accident par un accompagnement tout au long de leur vie.

Entreprise mutualiste, le futur adhérent n'est soumis à aucun questionnaire médical lors de son entrée chez VIASANTÉ. La mutuelle offre à chacun l'accès à la santé quels que soient son âge, sa situation et son état de santé. VIASANTÉ s'engage dans un projet commun pour défendre l'équité et donner un réel avenir à la santé de chacun.

Société de personnes et non de capitaux, organisme à but non lucratif, VIASANTÉ fait vivre un système de prévoyance, d'entraide et de solidarité favorisant l'accès à des soins de qualité pour tous.

VIASANTÉ, organisme conventionné RSI

RSI : Régime Social des Indépendants
VIASANTÉ est l'interlocuteur unique pour la protection sociale des travailleurs indépendants et leur famille dont les besoins sont spécifiques. Des conseillers dédiés gèrent leur régime obligatoire, leur régime complémentaire, leur prévoyance, leur épargne et leur retraite.

L'agence de Carcassonne

Un adhérent à part entière et non un simple assuré

Adhérer à une mutuelle est un acte responsable et réfléchi. Il constitue un engagement pour chaque personne qui devient un adhérent et non un simple assuré. La différence avec les assurances, banques et autres acteurs du marché, réside dans le fait que le mutualiste est associé tout au long de la vie de son contrat aux décisions prises par sa mutuelle.

VIASANTÉ souhaite mettre en avant les valeurs fondatrices des anciennes Caisse de secours : humanisme, engagement et solidarité. Ainsi, VIASANTÉ bénéficie d'une gouvernance mutualiste qui permet aux adhérents de participer activement à la gestion et aux orientations de la mutuelle tout en bénéficiant d'une protection sociale intelligente, solidaire et accessible à tous.

L'ensemble des adhérents désormais réuni sous une marque unique VIASANTÉ, voit le développement de services de qualité. La nouvelle mutuelle constituée s'engage à maintenir l'accessibilité à une complémentaire santé et plus largement aux soins, à des cotisations qui restent accessibles au plus grand nombre et ce malgré les désengagements successifs de l'Etat. Pour ce faire, elle a enrichi son offre santé, prévoyance, retraite et épargne et développé de nouveaux services.

L'agence de Rodez

L'agence de Brive

VIASANTÉ
PRIORITE A LA PROXIMITE

En décidant d'abord de se rapprocher dès 2009 puis de fusionner en 2012, les mutuelles VIASANTÉ-La Roussillonnaise, VIASANTÉ-UDSMA, VIASANTÉ-La MIC, VIASANTÉ-MC15, VIASANTÉ Mutuelle de l'Aude et VIASANTÉ-Périgord Mutualité ont choisi de mettre tout en œuvre pour maintenir leurs acquis mutualistes et mieux défendre l'intérêt de leurs adhérents.

Cette fusion permet à VIASANTÉ de rayonner plus largement tout en conservant la proximité et en développant de nouvelles expertises.

Un véritable acteur de la santé

Proximité et recherche quotidienne du meilleur service, telles sont les valeurs qui animent VIASANTÉ. Etre leader historique dans ses départements d'origine est indispensable mais, dans le contexte actuel, la mutuelle se doit de devenir un acteur santé incontournable au niveau régional et national.

En mutualisant les moyens et les savoir-faire des mutuelles fondatrices, VIASANTÉ pèse désormais davantage sur l'environnement de santé national. La volonté de développement est la conséquence d'une entente parfaite entre des hommes et des femmes qui partagent une ambition commune : celle de servir leurs adhérents mais aussi de les défendre demain comme hier et aujourd'hui.

Un ancrage départemental revendiqué

Chez VIASANTÉ, les adhérents sont représentés par des délégués élus et non par des actionnaires.

Les statuts de VIASANTÉ prévoient une organisation démocratique :

- Tous les adhérents élisent leurs délégués. 120 délégués (20 par territoire) assurent une réelle vie démocratique à l'échelle du territoire couvert.
- Réunis en Assemblée Générale, ces délégués élisent un conseil d'administration composé de 24 personnes.
- Le conseil d'administration met en place les comités nécessaires (audit…) afin d'assumer pleinement ses responsabilités.

Chaque année, les délégués réunis en Assemblée Générale étudient au plus juste les cotisations afin de ne pas pénaliser les adhérents par des hausses trop importantes. Ils étudient et votent la création de nouvelles garanties et de nouveaux services.

En outre, afin d'assurer un vrai lien de proximité avec les adhérents et les partenaires locaux, des Comités de Territoire seront opérationnels à compter du 1er octobre prochain, sur l'ensemble des départements où la mutuelle est implantée. Ils réunissent des représentants territoriaux qui s'impliquent au quotidien, la mutuelle croyant dans la nécessité d'un fort ancrage local.

Chaque Comité de Territoire comprendra les délégués nouvellement élus et les anciens soit :

- Les 20 délégués siégeant à l'Assemblée Générale et dont le lieu de résidence se trouve sur le territoire.
- Les militants actuels, les anciens administrateurs et les anciens délégués de la mutuelle ayant fusionnée ainsi que tous ceux qui souhaitent s'investir localement.

Animés par un vrai esprit mutualiste, les représentants territoriaux sont les ambassadeurs de VIASANTÉ sur leur territoire. En leur qualité de militants, ils s'investissent dans la vie locale pour porter les valeurs de VIASANTÉ et pourront notamment participer aux actions terrain engagées ou à l'une des 6 commissions qui seront mises en place dès la rentrée 2012 : Education santé, Actions solidaires, Entraide mutualiste, Jeune, Vie Militante, Innovation et Développement.

Une mutuelle, acteur du développement local

VIASANTÉ compte au 1er mai 2012, 402 500 adhérents et 4 000 entreprises. Grâce aux remboursements effectués auprès d'eux, VIASANTÉ a permis de réinvestir dans l'économie régionale près de 200 M€ en 2011.

Les 430 collaborateurs assurent un parfait maillage du territoire grâce aux 40 agences réparties sur 6 régions (Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Ile-de-France).

Ce réseau d'agences proches de ses adhérents, garantit un accueil personnalisé, une gestion locale des dossiers et un accompagnement dans toutes les démarches. La relation humaine est privilégiée. Cette fusion sans influence sur le contrat des mutualistes, permet désormais d'identifier l'organisme complémentaire VIASANTÉ quelle que soit la ville où l'adhérent se trouve.

Enfin, dans chacun des départements, VIASANTÉ participe à des événements régionaux et à des partenariats de terrain culturels ou sportifs. La mutuelle souhaite ainsi confirmer son ancrage régional.

L'agence de Périgueux

Une équipe sur le terrain

La nouvelle organisation mise en place doit permettre à VIASANTÉ de devenir leader dans ses différents métiers et de développer sa présence sur de nouveaux territoires dans une logique de conquête.

A la tête de la mutuelle, on retrouve un élu, Olivier Benhamou, Président, et Denis Saules, Directeur Général.

Âgé de 43 ans, Olivier Benhamou, ex Président de VIASANTÉ-La Roussillonnaise, compte déjà 15 ans de militantisme. Juriste de formation, conseil et formateur en entreprises, Olivier Benhamou est un homme de dialogue. Pour lui, la raison d'être de VIASANTÉ est de servir l'humain dans ses difficultés de santé, et d'incarner, dans un cadre mutualiste, une idée qui lui est chère : la santé n'est pas un marché.

Agé de 49 ans, Denis Saules a pris la direction de l'UDSMA en 2006 après avoir géré pendant plusieurs années un cabinet de stratégie et management des organisations. Professeur Associé en Economie de Gestion et initiateur de la fusion, il est convaincu qu'il faut poursuivre les rapprochements avec d'autres mutuelles afin de mailler le territoire français tout en privilégiant la proximité avec les adhérents.

Solidarité à tous les niveaux de la hiérarchie

Autour de ces deux personnages clé, une équipe de direction motivée et soudée est au quotidien sur le terrain de la défense des soins. Elle rencontre régulièrement les responsables syndicaux professionnels, les élus et les responsables associatifs et humanitaires.

Côté recrutement, VIASANTÉ place les jeunes, les seniors et les handicapés au cœur de ses préoccupations d'entreprise. Ainsi par exemple, en accord avec l'Education Nationale, VIASANTÉ présente régulièrement, dans les établissements scolaires, les différents métiers exercés au sein de la mutuelle afin de sensibiliser les jeunes aux nombreux débouchés offerts par cette filière professionnelle souvent méconnue du grand public. Autre exemple, VIASANTÉ, membre actif du Club FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion), a signé la Charte pour l'emploi des seniors et s'est engagé à en respecter les termes. VIASANTÉ est également partenaire de CAP EMPLOI, organisme favorisant l'insertion professionnelle des personnes souffrant d'un handicap.

Enfin, un plan Développement Social accompagne le parcours professionnel des 430 collaborateurs de VIASANTÉ. Cet accompagnement est primordial pour faciliter et favoriser l'échange, la reconnaissance et la motivation des salariés. Ils sont la force vive de VIASANTÉ.

Partenariat avec l'INSA de Toulouse -Institut National des Sciences Appliquées-

VIASANTÉ a trouvé au sein de l'INSA, les valeurs de solidarité qui sont les siennes, une ouverture à la diversité et un engagement en faveur de l'égalité des chances. VIASANTÉ a décidé de travailler étroitement avec les élèves ingénieurs et le laboratoire de l'INSA notamment sur des problématiques de mathématiques appliqués et de robotique. La modélisation du profil des "consommateurs" de santé ou bien encore la distribution automatisée de médicaments en milieu hospitalier sont quelques uns des sujets en cours. Pour VIASANTÉ, il s'agit d'anticiper pour favoriser un développement pertinent et harmonieux.

VIASANTÉ
PRIORITE A LA TRANSPARENCE

Fort du constat qu'il est toujours difficile pour un adhérent de savoir sur quelle base il sera remboursé, VIASANTÉ met tout en œuvre pour améliorer la lisibilité des garanties santé, simplifier les libellés et en faciliter la compréhension en toute transparence. VIASANTÉ a ainsi par exemple décidé de traduire en euros les plafonds et limites des prestations optiques et dentaires et de détailler précisément les garanties avec des exemples précis et chiffrés de remboursements (médicaments, hospitalisation…). Ceci dans le seul but de gagner en transparence et de rassurer les adhérents.

Une information régulière et totale

Le nouveau site www.viasante.fr a été conçu pour répondre à toutes les questions des adhérents. A la différence d'un site commercial, www.viasante.fr ne propose pas seulement des produits de santé. Il a également une vocation pédagogique et préventive avec une présentation de l'engagement social de VIASANTÉ en tant qu'acteur responsable, des conseils santé et vie pratique et de nombreux conseils dans le domaine de la prévention. Chacun peut également y trouver des informations d'ordre général sur l'implantation des agences de proximité ou les réalisations mutualistes. Il propose des articles sur l'actualité santé et l'actualité locale.

Il est en permanence enrichi d'informations sur l'évolution des produits de santé, de prévoyance et de retraite. Véritable bible pour l'adhérent, il permet de trouver, via un lexique, l'ensemble des termes liés à son contrat.

Chaque trimestre, l'adhérent reçoit gratuitement la revue "Le Mutualiste" qui présente les nouveautés de VIASANTÉ et fournit les derniers développements de l'actualité en matière de santé. En fin d'année, "le Mutualiste" est complété par un supplément qui aborde les évolutions sociales en fonction de la législation en vigueur.

Enfin, pour être encore plus en contact, l'adhérent peut s'inscrire à la newsletter VIASANTÉ et recevoir régulièrement des informations sur la santé et les dernières offres proposées.

Un accès à ses remboursements 24h/24

Pour VIASANTÉ, les adhérents doivent être garantis de percevoir dans les meilleurs délais les remboursements de leurs frais de santé et bénéficier du tiers payant (consultations, médicaments, radios, analyses, hospitalisation…).

Pour leur permettre de suivre la gestion de leur contrat, les mutualistes disposent d'un accès permanent à leur compte soit par téléphone, soit par internet.

La nouvelle carte de tiers-payant VIASANTÉ est dotée d'un Flashcode qui permet d'accéder directement, via un Smartphone, au compte internet. Technologie de pointe, elle renforce encore le lien de proximité avec la mutuelle en disposant à tout moment des informations sur leur dossier.

VIASANTÉ
PRIORITE AUX SERVICES

Face aux difficultés croissantes qui touchent aujourd'hui toutes les classes d'âges, VIASANTÉ a décidé de développer ses propres services de soins et d'accompagnement de la personne pour mieux répondre aux attentes et besoins de ses adhérents. VIASANTÉ a imaginé des services complémentaires qui permettent à chacun d'être soigné dans la dignité. La Mutuelle propose des magasins d'optique, des espaces d'audition et des résidences pour personnes âgées dont l'accès est facilité grâce à des prix maitrisés.

VIASANTÉ Optique et VIASANTÉ Audition

VIASANTÉ dispose de cinq sites jumelés optique et audition dans les Pyrénées-Orientales (2 à Perpignan, Argelès-sur-Mer et Prades) et dans l'Aude (Castelnaudary) ainsi que d'un espace optique dans les Pyrénées-Orientales (Cabestany).

Dans chacun de ces espaces, les opticiens et audioprothésistes diplômés d'Etat conseillent les adhérents et sont en mesure de présenter une large gamme de produits.

Dans un contexte de forte concurrence, les magasins Optique VIASANTÉ proposent un important choix de marques pour adultes et pour enfants au juste prix. Le client est assuré du meilleur service comme l'échange en cas d'inadaptation ou l'entretien permanent de son équipement.

Côté audition, les audioprothésistes proposent les dernières technologies en matière de dépistage et d'équipements. Comme pour les magasins d'optique, plusieurs avantages sont réservés aux mutualistes : essai gratuit, garantie casse et panne ou prêt en dépannage.

Sur les départements de l'Aveyron, du Lot, de la Corrèze et du Cantal, VIASANTÉ est partenaire privilégié d'un réseau de santé mutualiste engagé dans une démarche qualité.

La volonté affichée de VIASANTÉ est désormais de développer ce type de magasins mutualiste, afin que les adhérents n'aient aucun reste à charge.

VIASENIOR Résidence des Ainés

ViaSenior, association loi 1901, a pour mission de créer, développer et gérer des maisons de retraite pour personnes valides ou dépendantes. Ces maisons de retraite ou Etablissement Privé d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), s'inscrivent dans le mouvement mutualiste, l'objectif principal étant d'offrir aux adhérents une structure qui allie bien être personnel, vie en communauté et soins de qualité. Ce sont des lieux d'accueil, de vie et de soin pour les personnes âgées qui ne peuvent rester chez elles en raison de leur dépendance physique ou psychique ou ayant besoin d'une aide renforcée pour accomplir les actes de la vie quotidienne

A ce jour, VIASANTÉ gère deux résidences pour personnes âgées qui accueillent au total 160 seniors. Toutes deux bénéficient d'un cadre de vie et d'un climat privilégié.

1er équipement mutualiste pour personnes âgées des Pyrénées-Orientales, la résidence Via Monestir est située à Saint Estève à proximité de Perpignan, au cœur d'une région viticole et arboricole. Elle est composée de plusieurs bâtiment d'architecture méditerranéenne et comporte 80 chambres vastes, meublés et accueillantes.

Au cœur du village de Villalier dans le Minervois (Aude) à proximité de Carcassonne, la résidence Via Minerva a été construite en 2008. Une relation forte lie la résidence à son village d'accueil. De nombreux échanges avec les écoles et les associations ont été mis en place. Via Minerva compte 80 chambres meublées.

Chaque résidence propose des chambres communicantes par deux et des chambres doubles. Des espaces paysagers ont été créés pour faciliter la détente et les échanges. Des animations sont proposées : musique, loisirs créatifs, lecture, télévision, jeux, gymnastique douce...

Ces deux établissements proposent également d'héberger de manière temporaire des seniors (d'une semaine à deux mois) en cas d'absences momentanées de l'entourage, à la sortie de l'hôpital, pendant l'adaptation et/ou la réfection d'un logement ou simplement pour passer quelques temps dans un nouvel environnement. Ils peuvent également accueillir les personnes désorientées de type Alzheimer dans un cadre agréable.

VIASANTÉ
PRIORITE A LA SOLIDARITE

La solidarité et la prévention sont des évidences pour une mutuelle. Mais chez VIASANTÉ il s'agit d'une priorité. Elles se déclinent dans les actions de communication et les partenariats menés pour faire connaître la mutuelle mais également au quotidien auprès des adhérents.

Des valeurs partagées avec Joël Jeannot

VIASANTÉ a signé un partenariat avec Joël Jeannot, l'un des plus grands sportifs handisport français, double Champion du Monde de Handbike -vélo à main- en 2011 (contre la montre et course en ligne).

Déjà Médaille d'Or sur 1 000 m aux Jeux Paralympiques d'Athènes en 2004, il se prépare actuellement pour les Jeux de Londres.

Joël Jeannot est régulièrement présent au côté de VIASANTÉ lors d'actions d'information et de prévention. Un partenariat qui s'inscrit d'un côté comme de l'autre dans un partage de valeurs : l'écoute pour amener des solutions sans discrimination.

Des partenariats solidaires

En Dordogne à Périgueux, VIASANTÉ a relancé en 2011, en partenariat avec le Club Rotary, la "Course de l'Amitié". Cette course a été organisée au profit de deux associations œuvrant pour le handicap : le Comité Départemental Sport Adapté Dordogne (CDSA24) et le Comité Départemental Handisport Dordogne (CDHD24). Plus de 3 000 kilomètres ont été parcourus par quelques 400 participants. Joël Jeannot était présent pour soutenir les concurrents. Rendez-vous est d'ores et déjà pris en septembre 2012 pour une nouvelle édition.

Autre exemple à Brive en janvier dernier où VIASANTÉ a profité de son titre de parrain de match de Top 14 Brive/Perpignan pour mener une opération d'information contre l'exclusion des séropositifs. Des cartes postales ont été distribuées dans les tribunes du Stade Municipal de Brive avec des messages des joueurs du CA Brive-Limousin. En conclusion de chaque citation, une phrase simple "*C'est le sida qu'il faut exclure, pas les séropositifs*".

Des actions de prévention et d'information

VIASANTÉ est consciente qu'en informant les adhérents, il est possible d'éviter des comportements à risque et rendre ainsi la vie plus simple, plus sûre et plus pratique. C'est pourquoi de nombreuses actions de prévention santé (conférences, ateliers, journées de dépistage…) sont menées tout au long de l'année. Ces actions de proximité se déclinent sous différentes formes et sous différents supports, l'objectif étant de répondre aux besoins de chacun en fonction de sa situation familiale, son environnement et son âge.

Elles permettent aux adhérents d'échanger avec les experts VIASANTÉ, de partager leur expérience avec d'autres ou tout simplement de rester en forme. Les principaux thèmes de la vie quotidienne sont abordés tels que :

- L'initiation aux gestes d'urgence pédiatrique, l'allaitement pour les jeunes parents
- Le perfectionnement post-permis de conduire avec évitement d'obstacles, simulateur de glisse, freinage d'urgence, éco conduite
- La prévention des chutes, les seniors au volant, les accidents domestiques, le sport et la santé pour mieux vieillir, la mémoire…
- La prévention des maladies cardio-vasculaires, la gestion du stress, la nutrition, le tabac…
- Les journées de dépistage : cancer du sein, audition, optique…

L'agence de Perpignan

L'agence d'Aurillac

ANNEXE 1

Fiche d'identité de VIASANTÉ

Siège	42 Rue Gabriel Lamé 75012 Paris 0153021770
Tél	09 69 39 69 00 (appel non surtaxé)
Site internet	www.viasante.fr
Date effective de la fusion	1er janvier 2012 Mais plus de 150 ans d'activités mutualistes
Dirigeants	Olivier Benhamou, Président Denis Saules, Directeur Général Nathalie Salesses, Directeur Général Adjoint
Quelques chiffres	402 500 personnes protégées 4 000 entreprises adhérentes 430 collaborateurs 120 délégués territoriaux Près de 200 M€ réinvestis dans l'économie régionale
Représentation	40 agences réparties dans 9 départements : • Aude • Aveyron • Cantal • Corrèze • Dordogne • Haute-Vienne • Lot • Lozère • Pyrénées-Orientales Une représentation nationale à Paris

ANNEXE 2

Les agences mutualistes VIASANTÉ

AUDE
CARCASSONNE : 104 avenue Franklin Roosevelt, 11000 Carcassonne - 09 69 39 3000
CASTELNAUDARY : Centre Commercial Ô Castel, Zone en Matto, 220 route de Villasavary 11400 Castelnaudary - 09 69 39 3000
LEZIGNAN : 21 cours de la République, 11200 Lézignan - 09 69 39 3000
LIMOUX : 42 rue Jean Jaurès, 11300 Limoux - 09 69 39 3000
NARBONNE : ZAC Bonne Source, 11100 Narbonne - 09 69 39 3000
NARBONNE CENTRE : 9 boulevard Docteur Ferroul, 11100 Narbonne - 09 69 39 3000

AVEYRON
DECAZEVILLE : Résidence Les Choralines, 60 place Wilson, 12300 Decazeville
09 69 32 12 00
ESPALION : 24 boulevard Joseph Poulenc, 12500 Espalion - 09 69 32 12 00
MILLAU : 32 rue de l'Ancienne Commune, 12100 Millau - 09 69 32 12 00
RODEZ : 10 rue de la Madeleine, 12023 Rodez Cedex 9 - 09 69 32 12 00
RODEZ BOURRAN : 21 avenue Jean Monnet, 12000 Rodez - 09 69 32 12 00
SAINT AFFRIQUE : 23 place de la Liberté, BP 254, 12402 Saint Afrique - 09 69 32 12 00
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE : 22, 24 rue de la République, 12201 Villefranche de Rouergue Cedex - 09 69 32 12 00

CANTAL
AURILLAC : 31 rue Paul Doumer, BP 149, 15000 Aurillac - 04 71 43 41 30
AURILLAC Piéton : 4 rue Emile Duclaux, 15000 Aurillac - 04 71 45 24 00
SAINT FLOUR : 51 rue des Lacs, 15100 Saint Flour - 04 71 43 41 30

CORREZE
BRIVE : 12 place de la Halle, BP 425, 19311 Brive Cedex - 09 69 32 19 00
TULLE : 82 avenue Victor Hugo, 19000 Tulle - 09 69 32 19 00
USSEL : 6 boulevard Victor Hugo, 19200 Ussel - 09 69 32 19 00

DORDOGNE
BERGERAC : 43 place Gambetta, 24100 Bergerac - 09 69 39 24 00
MONTPON-MÉNÉSTEROL : 20 rue Thiers, 24700 Montpon - 09 69 39 24 00
MUSSIDAN : 14 bis avenue Gambetta, 24400 Mussidan - 09 69 39 24 00
NONTRON : 1 rue André Picaud, 24300 Nontron - 09 69 39 24 00
PÉRIGUEUX : 29 place Francheville, 24020 Périgueux Cedex - 09 69 39 24 00
RIBÉRAC : 2 place de la Liberté, 24600 Ribérac - 09 69 39 24 00
SAINT-ASTIER : 2 bis rue du Maréchal Bugeaud, 24110 St-Astier - 09 69 39 24 00
SARLAT : 9 place de la petite Rigaudie, 24200 Sarlat - 09 69 39 24 00
TERRASSON : 2 avenue Jules Ferry, 24120 Terrasson - 09 69 39 24 00
THIVIERS : 17 rue du Général Lamy, 24800 Thiviers - 09 69 39 24 00

HAUTE-VIENNE
LIMOGES : 1 place Stalingrad, 87000 Limoges - 09 69 32 19 00

LOT
CAHORS : 111 boulevard Gambetta, 46000 CAHORS - 09 69 32 12 00
FIGEAC : 2 rue de la République, 46100 FIGEAC - 09 69 32 12 00

LOZERE
MENDE : 1A boulevard Théophile Roussel, BP 69, 48002 MENDE - 09 69 39 6000

PYRENEES-ORIENTALES
ARGELES SUR MER : ZA 22 chemin de Palau, 66700 Argeles sur Mer - 09 69 39 6000
BANYULS SUR MER : rue Saint Sébastien, 66650 Banyuls sur mer - 09 69 39 6000
PERPIGNAN : 1 avenue Carsalade du Pont, 66000 Perpignan - 09 69 39 6000
PERPIGNAN CENTRE : 3 boulevard Wilson, 66000 Perpignan - 09 69 39 6000
PRADES : ZC La Rocade, 66500 Prades - 09 69 39 6000

Les magasins mutualistes VIASANTÉ

AUDE
CASTELNAUDARY : Centre Commercial Ô Castel Zone en Matto, 220 route de Villasavary 11400 Castelnaudary - 04 68 23 02 30

PYRENEES-ORIENTALES
ARGELES SUR MER : 22 chemin de Palau, 66700 Argeles sur Mer - 04 68 81 65 81
CABESTANY : Mas Guérido, 2 rue Aristide Berges, Mas Guérido, 66330 Cabestany
04 68 80 80 25
PERPIGNAN Centre Ville : 7 boulevard Clemenceau, 66000 Perpignan - 04 68 34 18 00
PERPIGNAN Château Roussillon : 88 chemin de la Roseraie, 66000 Perpignan
04 68 08 27 85
PRADES : Zone commerciale La Rocade, 66500 Prades - 04 68 96 39 91

Les résidences pour personnes âgées

AUDE
Via Minerva : 1 rue Alphonse Daudet, 11600 Villalier - 04 68 10 57 00

PYRENEES-ORIENTALES
Via Monestir : 10 avenue de la Déclaration des Droits de l'Homme, 66240 Saint Estève
04 68 38 76 00